



Regards sur les Modes d'Accueil, de la Petite Enfance à l'Adolescence

Comment les familles gardoises s'organisent-elles pour la garde de leurs enfants de moins de 15 ans ? Quelle est la nature des difficultés rencontrées ? Comment les parents concilient-ils leur vie professionnelle avec leur vie de famille ?

C'est à ces interrogations que l'Observatoire de la Famille a souhaité apporter des éléments de réponses lors de sa dernière enquête sur **"Regards sur les modes d'accueil, de la petite enfance à l'adolescence"**.

Les enfants de moins de 15 ans représentent 18% de la population du département, et les enfants de moins de 6 ans environ 7% de l'ensemble de la population. Concernant l'offre de garde, comparativement aux autres régions, si le Gard paraît bien doté concernant l'offre d'accueil dans les structures collectives, l'offre d'accueil individuel auprès des assistantes maternelles est plus disparate, avec un taux de couverture situé parmi les plus bas du pays.

Néanmoins, malgré une diversité de l'offre, les familles sont souvent amenées à effectuer un compromis entre leurs souhaits et un ensemble de contraintes organisationnelles, financières, qui ne les conduisent pas toujours à effectuer un choix qui leur paraît satisfaisant.

L'objectif de cette étude est donc d'apporter une meilleure connaissance de l'organisation des familles pour la garde de leurs enfants de moins de 15 ans, de mettre à jour leurs difficultés et leurs besoins, tant concernant la garde des plus jeunes enfants, non scolarisés, que pour l'accueil périscolaire des enfants de 3 ans ou plus.

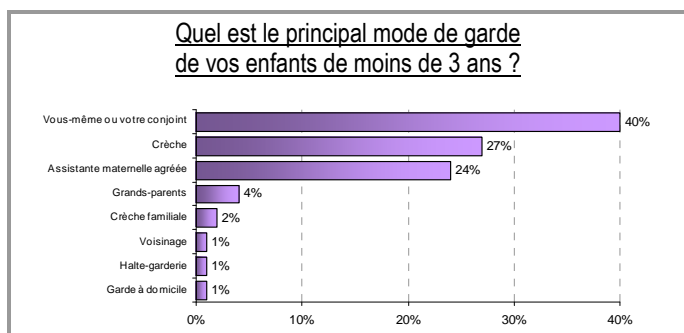
Cette enquête porte sur un échantillon de 619 allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales ayant au moins un enfant de moins de 15 ans. Elle a été conduite selon les principes édictés par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), garantissant la confidentialité et l'anonymat des données recueillies.

○ 40% des parents assurent eux-mêmes la garde de leurs enfants de moins de 3 ans

Dans 40% des cas, les enfants de moins de 3 ans sont principalement gardés par leurs parents. Le plus souvent, l'un des deux parents ne travaille pas, généralement la mère, lui permettant d'assumer elle-même la garde. Dans les situations restantes, les deux parents travaillent mais à temps partiel ou avec des horaires atypiques, libérant du temps pour assurer eux-mêmes la garde de leurs enfants la majorité du temps.

○ Pour les autres, le recours à la garde collective comme principale solution de garde

Ce sont donc 60% des parents d'enfants de moins de 3 ans qui ont recours à un mode de garde externe. Quand ils n'assurent pas la garde eux-mêmes, les parents font majoritairement appel à un mode d'accueil rémunéré : 28% utilisent les services d'un mode de garde collectif et 27% ont recours à un mode individuel.



○ Un mode de garde, des modes de garde

Globalement, 45% des parents utilisent une garde complémentaire pour les enfants de moins de 3 ans.

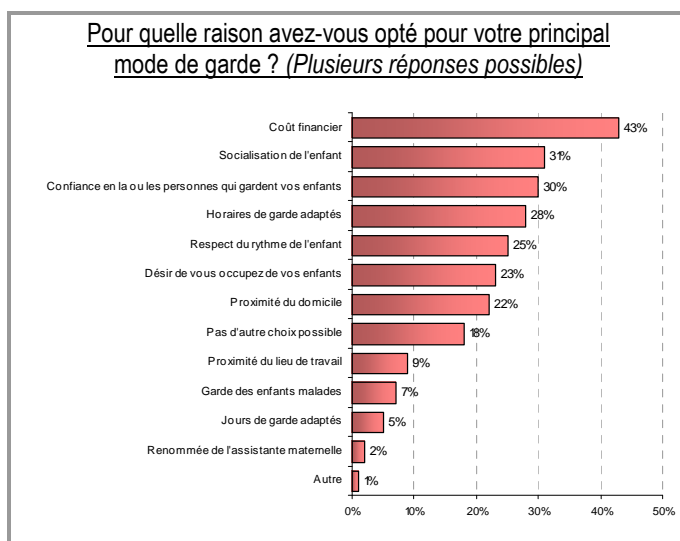
La moitié des parents confiant leurs jeunes enfants à un mode de garde externe utilise un mode de garde complémentaire pour les enfants de moins de 3 ans. Ce sont les grands-parents qui prennent majoritairement le relais (52%) ou l'un des parents (32%).

Parallèlement, 40% des parents gardant eux-mêmes leurs enfants la majeure partie du temps recourent à un mode de garde complémentaire pour un accueil occasionnel. Ceux-ci font appel le plus souvent aux grands-parents (47%) ou à une halte garderie (17%).

○ La sélection d'un mode de garde : entre choix et contrainte

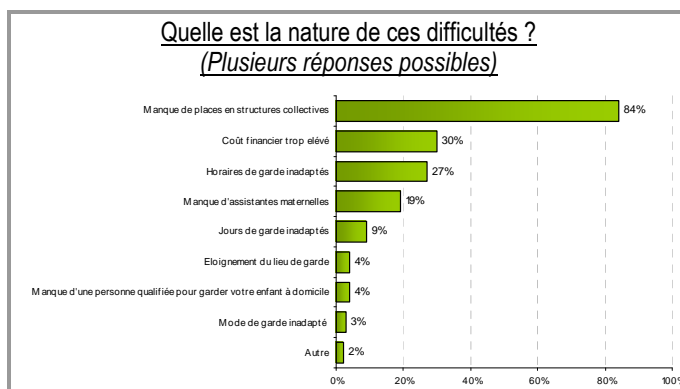
De manière théorique, les parents ont face à eux différentes solutions pour la garde de leurs enfants. Néanmoins,

compte tenu des nombreuses contraintes organisationnelles, financières ou relatives à l'offre de garde, les parents sont parfois obligés de réaliser un compromis entre l'idéal et la réalité. Pour 43%, ce sont des motivations financières qui ont pesé dans le processus de choix. Par ailleurs, si pour 31% des parents, cette décision s'opère pour la socialisation de leurs enfants, la confiance dans le personnel encadrant arrive en troisième place. Le reste relève plus de la contrainte que d'un réel choix. En effet, 28% des parents ont opté pour le mode de garde correspondant à leurs horaires de travail, 22% pour la proximité. Pour le reste, il s'agit plus de solutions. Ainsi, 26% des parents d'enfants de moins de 3 ans ayant recours à un mode de garde externe utilisent aujourd'hui un mode d'accueil différent que celui convoité dans l'idéal.



○ L'écart entre l'offre et la demande comme principale difficulté des parents

Près de la moitié des parents estime avoir rencontré des difficultés pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans. Ces obstacles sont principalement liés à une inadéquation de l'offre par rapport à la demande : 84% des parents rencontrant des difficultés citent le manque de places en structures collectives et 19% le manque d'assistantes maternelles agréées. Viennent ensuite des contraintes liées au coût (30%), aux horaires de garde proposés (27%) et aux jours de garde possibles (9%).



Les parents plébiscitent la crèche collective comme mode de garde idéal

Dans l'idéal, parmi les familles utilisant un mode de garde externe, 42% auraient souhaité pouvoir confier leurs enfants à une crèche collective et 41% auraient préféré assurer eux-mêmes la garde. Les 17% restant aurait souhaité avoir recours à l'assistante maternelle (8%), aux grands-parents (3%), à la garde à domicile (3%) ou la crèche familiale (3%). Parallèlement, 35% des parents gardant eux-mêmes leurs enfants de moins de 3 ans déclarent avoir souhaité recourir à un autre mode de garde. S'ils en avaient eu la possibilité, leur choix se serait alors porté vers une crèche collective (53%) ou familiale (16%).

D'une manière générale, quelque soit le mode de garde principal utilisé, les familles n'ont pas eu recours à leur mode de garde idéal pour des raisons financières (49%) et pour une question de manque de places dans les structures collectives (47%). Ces deux critères semblent donc ressortir comme étant les deux principaux freins au recours au mode de garde idéal.

La garde périscolaire des enfants de 3 à 5 ans

85% des enfants de 3 à 5 ans sont scolarisés à temps plein. En dehors de l'école, leur garde est principalement assurée par les parents eux-mêmes. Dans les autres cas, les parents ont recours généralement, le matin et le soir après l'école à la garderie périscolaire ou aux grands-parents. Le mercredi et pendant les vacances scolaires, ils font appel aux grands-parents ou au centre de loisirs.

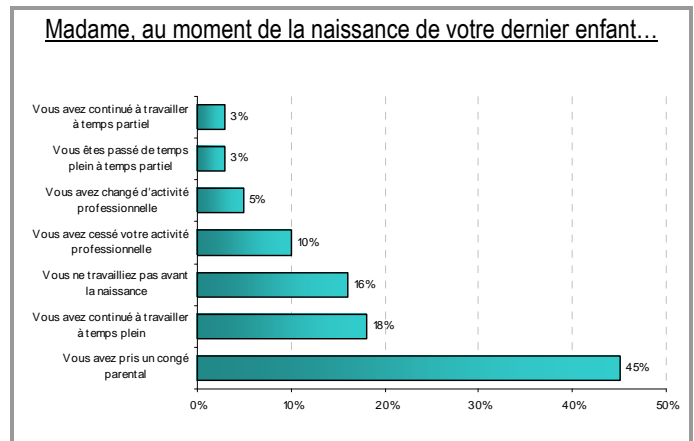
Cependant près d'une famille sur deux rencontre des difficultés pour la garde de leurs enfants de 3 à 5 ans. Ces difficultés sont essentiellement liées au coût financier de la garde, jugé trop élevé (50%), aux horaires de gardes inadaptés (36%), à l'absence de centre de loisirs (18%), au manque d'assistantes maternelles (16%), voire à l'inexistence de garderie périscolaire (9%).

La garde périscolaire des enfants de 6 à 14 ans

La garde des enfants de 6 à 14 ans est principalement assurée, en dehors de l'école par les parents. Dans les autres cas, ils recourent généralement, le matin et le soir après l'école à la garderie périscolaire, aux grands-parents ou les enfants se gardent tout seuls. Le mercredi, on réalise au même constat ; seul le centre de loisirs remplace la garderie périscolaire. Enfin, pendant les vacances, s'ils ne sont pas gardés par leurs parents, les enfants sont principalement confiés aux grands-parents ou au centre de loisirs.

La conciliation entre la vie professionnelle et la vie de famille repose essentiellement sur les femmes

Si à la naissance d'un enfant, les pères modifient peu leur activité professionnelle, il en est tout autrement pour les mères. Ces dernières sont nombreuses à cesser, au moins temporairement, ou diminuer leur activité pour s'occuper de leurs enfants en bas âge.



De manière générale, les parents ayant au moins un enfant de moins de 6 ans estiment réussir à concilier convenablement leur vie professionnelle avec leur vie de famille. Néanmoins, avoir un enfant est souvent vécu par certaines femmes comme un obstacle à leur vie professionnelle (35%) alors que l'incidence est très faible chez les hommes (11%).

Les disparités territoriales

L'offre de garde est inégalement répartie sur l'ensemble du département.

La majorité des structures d'accueil collectif est concentrée dans les zones urbaines (Nîmes, Bagnols sur Cèze, Ganges le Vigan). Le secteur d'Alès la Grand Combe, quant à lui, est plus faiblement doté.

En revanche, si le Gard est plutôt bien doté quant à l'offre de garde collective, les possibilités d'accueil auprès d'une assistante maternelle agréée sont plus limitées, avec un taux de couverture situé parmi les plus bas du pays. La répartition de l'offre de garde auprès des assistantes maternelles agréées met en évidence des disparités territoriales. En effet, l'accueil individuel est plus faiblement développé là où les structures collectives sont les plus nombreuses : c'est le cas du territoire de Nîmes Métropole. Ainsi, les stratégies familiales varient selon la zone géographique considérée.

En quelques mots...

L'Observatoire de la Famille répond une volonté de mieux appréhender les réalités de la vie quotidienne des familles gardoises. Il s'appuie sur un travail partenarial organisé autour de trois objectifs principaux : l'observation, l'évaluation et l'aide à la décision.

En mettant à jour l'organisation des familles gardoises pour la garde de leurs enfants de moins de 15 ans, l'Observatoire de la Famille a pu pointer l'ensemble des besoins, des difficultés et des attentes de ces parents. Malgré une diversité de l'offre théorique, les parents doivent bien souvent composer avec des contraintes organisationnelles, financières ou liées à l'offre de garde. L'écart entre l'offre et la demande constitue parfois une difficulté telle que pour les parents, la recherche d'un mode de garde adapté à leurs besoins relève d'un vrai casse-tête et peut aboutir à une forme de conciliation « par défaut ».

Si l'étude à l'échelle du département donne une vision détaillée de l'ensemble des besoins et des attentes des familles gardoises, il est néanmoins important de tenir également compte des spécificités territoriales propres à chaque bassin d'emploi.

Pour plus d'informations :

U.D.A.F du Gard
152, rue Gustave Eiffel - ZI Grézan
30034 NIMES Cedex 1
☎ 04 66 02 17 33
☎ 04 66 02 17 21
✉ familles@udaf30.fr